

Cumul d'emploi dans le privé et clause de non concurrence

Par Yumi, le 15/03/2010 à 21:28

Bonjour,

Je suis salariée à mi-temps et je me suis installée en free lance. Je suis sous le statut d'auto entrepreneur. J'exerce le métier de photographe.

Mon patron est au courant, c'est dans ce but que j'avais demandé une réduction de mon temps de travail afin de pouvoir changer de statut "en douceur".

En terme de contrat de travail, j'ai un CDI temps plein auquel vient s'ajouter un avenant pour le temps partiel.

Dans cet avenant, j'ai une sorte de "charte éthique", un peu vague, stipulant que des conflits d'intérêts peuvent survenir et influer sur l'exercice impartial de mes fonctions (il n'y a pas de mention claire d'interdiction de travailler pour autrui). Il est mentionné aussi, dans la rubrique "obligation" que je peux exercer d'autres activités professionnelles à condition d'en informer ma société. Mais en tant que photographe, je ne peux faire que de la photo, c'est mon métier. Un ancien client de mon employeur m'a démarchée (je n'ai pas contacté ce client) et veut travailler avec moi et uniquement avec moi.

Suis-je obligée d'avertir mon employeur et de lui donner les coordonnées de mes clients ? Peut-il exiger que je ne travaille pas pour ce client, même si c'est celui-ci qui souhaite travailler avec moi ?

Faut-il que je démissionne dès maintenant pour pouvoir exercer mon activité free lance sereinement ?

Je n'ai pas contacté mes anciens clients ni ceux de la société lorsque je me suis installée par soucis de loyauté justement, mais si ce sont eux qui me contactent dois-je refuser les contrats ? Je n'ai pas de clause d'exclusivité clairement mentionnée dans mon contrat, tout est assez vague.

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement.

Yumi